

REGLEMENT 2012-2013

Etablissement scolaire privé, non confessionnel, l'école Montessori de Lyon accueille les enfants en classe maternelle et assure le suivi de leurs études primaires jusqu'à l'entrée en sixième.

Association sans but lucratif (loi de 1901), l'école Montessori de Lyon est gérée par l'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori).

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, l'approche pédagogique des enseignants de l'école privilégie l'autonomie des élèves et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables. Le matériel pédagogique Montessori permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme avec l'aide des éducateurs formés à la pédagogie Montessori.

L'Association des Parents d'Elèves (APEM), en collaboration avec l'équipe éducative, est chargée des activités destinées à animer l'école.

HORAIRES ET ORGANISATION DES CLASSES

Les cours sont donnés de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30** du lundi au vendredi. Le mercredi les cours finissent à **11h30**.

Les élèves sont accueillis le matin à partir de **8h15** et l'après midi à partir de **13h20**.

Les élèves de l'école sont répartis en cinq groupes classes : une classe pour les 2-3 ans, deux classes pour les 3-6 ans, une classe pour les 6-9 ans et une classe pour les 9-12 ans.

Conformément aux règlements en vigueur, des journées pédagogiques permettant aux enseignants de réunir leurs expériences et d'approfondir leurs formations sont organisées au cours de l'année ; l'école est fermée durant ces journées. Le calendrier des journées pédagogiques est envoyé par courrier dès le mois de Juillet afin que les familles s'organisent pour la garde des enfants.

ABSENCE ET MALADIE D'UN ELEVE

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse.

L'école ne peut donner de médicaments que sur autorisation écrite des parents ou ordonnance médicale d'un médecin.

Nous vous rappelons que la photocopie du carnet des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite) doit nous être fournie **chaque début d'année et doit être à jour**. En cas de non vaccination, un certificat de contre indication médicale est exigible.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour tous les élèves, le dossier d'inscription à nous faire parvenir doit comporter :

- deux fiches de renseignements dûment remplies,
- deux photographies récentes de votre enfant,
- une copie du carnet de vaccinations à jour (obligation légale),
- pour la pratique des activités sportives, un **certificat médical de contre-indication** est nécessaire pour **être dispensé** de sport et de natation,
- le présent règlement approuvé, daté et signé,
- la charte financière approuvée, datée et signée.

Pour tout nouvel élève, il faut également fournir une photocopie du livret de famille.

L'école communique principalement avec les familles par courrier électronique ; il est demandé de porter un soin tout particulier à la rédaction de l'adresse mail sur la fiche de renseignements.

SERVICE DE DEMI-PENSION ET DE GARDERIE

Les enfants ont la possibilité de rester à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 et d'y prendre leur repas.

L'inscription à la cantine est bimestrielle et peut se faire pour un nombre de jours fixes par semaine (1 à 4 jours). **Aucun changement de jour ou du nombre de jours en cours de bimestre ne sera accepté** ; les modifications se font à la fin de chaque bimestre (avec un délai de préavis de sept jours). **Tout bimestre commencé est dû. Seule une absence avertie de plus de 7 jours scolaires consécutifs pourra être déduite.**

L'école pourra accepter des demi-pensionnaires de manière exceptionnelle. Il est alors nécessaire de prévenir la secrétaire 48h à l'avance et de lui remettre un ticket. Les tickets sont disponibles au secrétariat.

Un service de garderie est assuré par l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h pour les enfants ayant 3 ans révolus. Il peut être utilisé de façon régulière (forfait) ou de façon occasionnelle (ticket).

Les temps de garderie du soir sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 7 ans. A votre demande, un reçu vous sera délivré au secrétariat.

Je soussigné(e) M/MME déclare avoir pris connaissance du règlement 2012/2013 de l'Ecole Montessori Lyon et **accepte ses règles de fonctionnement.**

J'inscris mon (mes) enfant (s) pour l'année scolaire **2012 – 2013**

Date et signature précédées de la mention « bon pour accord »